



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

ARRETE DE DESIGNATION DU DIRECTEUR ADJOINT DE L'ECOLE DOCTORALE « SCIENCES TECHNOLOGIE ET SANTE »

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE D'ARTOIS

- Vu l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctoral ;
- Vu les statuts de l'école doctorale n°585 Sciences Technologies et Santé co-accréditée pour l'Université de Picardie Jules Verne, l'université du Littoral Côte d'Opale et l'université d'Artois ; et notamment l'article 3

ARRETE

Article 1 : Désignation du directeur adjoint de l'école doctorale, issu de l'université d'Artois

Est désigné directeur adjoint de l'école doctorale « Sciences Technologie Santé » Monsieur Guillaume PARENT (LSEE – UR 4025)

Article 2 : Durée du mandat

Cet arrêté prend effet à compter du 13 mars 2026 et prendra fin à l'issue de la période de co-accréditation.

Article 3 :

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication sur le site web de l'Université d'Artois

Article 4 :

Le Directeur Général des Services de l'université d'Artois est chargé de l'exécution du présent arrêté.